

Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du lundi 03 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée le 25 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Eulalie PINTO.

Présents : 9

Votants: 9

Sont présents: Eulalie PINTO, Marie-Christine SARDA, Dirk EBERHARD, Pierre CHEVENARD, Antoine BARATIER, Michael JUNG, Denise FRÖSCHL, Camille XAVIER, Ludovic ROUSSILLE

Représentés:

Excuses: Johann GAUDERLOT

Absents: Vincent LLORENS

Secrétaire de séance: Marie-Christine SARDA

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 est adopté à l'unanimité sans observations ni modifications.

Objet: COMPTE DE GESTION 2024 GENERAL VOTE - DE 2025 04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Eulalie PINTO, maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2024 GENERAL VOTE - DE 2025 05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre CHEVENARD, adjoint au maire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Eulalie PINTO, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	25 670.98			284 473.10	25 670.98	284 473.10
Opérations exercice	100 156.73	47 025.15	172 368.88	229 458.53	272 525.61	276 483.68
Total	125 827.71	47 025.15	172 368.88	513 931.63	298 196.59	560 956.78

Résultat de clôture	78 802.56			341 562.75		262 760.19
Restes à réaliser	38 000.00	53 578.00			38 000.00	53 578.00
Total cumulé	116 802.56	53 578.00		341 562.75	38 000.00	316 338.19
Résultat définitif	63 224.56			341 562.75		278 338.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT GENERAL 2024 VOTE - DE 2025_06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Eulalie PINTO, maire,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 341 562.75**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	284 473.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	64 074.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	57 089.65
Résultat cumulé au 31/12/2024	341 562.75
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	341 562.75
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	63 224.56
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	278 338.19
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: COMPTE DE GESTION 2024 RESTAURANT SCOLAIRE VOTE - DE 2025_07

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Eulalie PINTO, maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2024 RESTAURANT SCOLAIRE VOTE - DE 2025 08

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre CHEVENARD, adjoint au maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Eulalie PINTO, maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			1 548.40		1 548.40	
Opérations exercice	79.00	673.61	52 488.82	47 862.34	52 567.82	48 535.95
Total	79.00	673.61	54 037.22	47 862.34	54 116.22	48 535.95
Résultat de clôture		594.61	6 174.88		5 580.27	
Restes à réaliser						
Total cumulé		594.61	6 174.88		5 580.27	
Résultat définitif		594.61	6 174.88		5 580.27	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU RESTAURANT SCOLAIRE VOTE - DE 2025 09

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d' Eulalie PINTO, maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -6 174.88**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1 548.40
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-4 626.48
Résultat cumulé au 31/12/2024	-6 174.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2024	-6 174.88
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-6 174.88

Objet: COMPTE DE GESTION 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT VOTE - DE 2025 10

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d' Eulalie PINTO, maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT VOTE - DE 2025 11

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre CHEVENARD, adjoint au maire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Eulalie PINTO, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		76 948.66	2 264.27		2 264.27	76 948.66
Opérations exercice	30 099.78	37 149.65	63 160.23	51 630.15	93 260.01	88 779.80
Total	30 099.78	114 098.31	65 424.50	51 630.15	95 524.28	165 728.46
Résultat de clôture		83 998.53	13 794.35			70 204.18
Restes à réaliser						
Total cumulé		83 998.53	13 794.35			70 204.18
Résultat définitif		83 998.53	13 794.35			70 204.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT VOTE - DE 2025 12

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d' Eulalie PINTO, maire,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -13 794.35**
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-2 264.27
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-11 530.08
Résultat cumulé au 31/12/2024	-13 794.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2024	-13 794.35
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-13 794.35

Objet: COMPTE DE GESTION 2024 LOTISSEMENT DU CAZAL VOTE - DE 2025 13

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d' Eulalie PINTO, maire
 Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT DU CAZAL VOTE - DE 2025 14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre CHEVENARD, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Eulalie PINTO, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 685.00				6 685.00	
Opérations exercice	7 685.00	6 685.00	7 685.00	7 685.00	15 370.00	14 370.00
Total	14 370.00	6 685.00	7 685.00	7 685.00	22 055.00	14 370.00
Résultat de clôture	7 685.00				7 685.00	
Restes à réaliser						
Total cumulé	7 685.00				7 685.00	
Résultat définitif	7 685.00				7 685.00	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2024 LOTISSEMENT DU CAZAL VOTE - DE 2025 15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d' Eulalie PINTO, maire,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)
RESULTAT DE L'EXERCICE :
EXCEDENT
Résultat cumulé au 31/12/2024
A.EXCEDENT AU 31/12/2024
Affectation obligatoire
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)
Déficit résiduel à reporter
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068
Solde disponible affecté comme suit:
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)
B.DEFICIT AU 31/12/2024
Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Objet: LOTISSEMENT DU CAZAL : DENOMINATION VOIE - DE_2025_16

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE_2017_38 en date du 21 juin 2017 approuvant la création d'un lotissement communal "le Cazal",

Vu le permis d'aménager n° PA 011 142 20 H0001 positif en date du 16 février 2021, de sa prorogation accordée le 7 novembre 2023, et de sa modification accordée le 16 mai 2024,

Madame le Maire informe les conseillers qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L22-13-28 du CGCT.

Madame le maire propose de retenir la proposition de monsieur Dirk Eberhard et de dénommer la voie qui desservira le lotissement « Chemin de la Transition ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la dénomination de la voie du lotissement, « chemin de la Transition »
- Autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : QUESTIONS DIVERSES

- information de France Travail : à ce jour les empois aidés le sont à 30 % sur 6 mois
- AFAFE chemin de laval : Michael propose de placer le chemin plus haut afin d'éviter son impraticabilité par temps de grosses pluies
- Commission sport : la commission s'est réunie afin de décider si amener l'eau sur le terrain (coût 4800 €) ou installer une borne (coût 850 €), ok pour la borne
- Cimetière de St André : problématique de l'arbre qui devient très haut et très gros, Denise s'occupe afin de trouver une solution auprès de l'intéressée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Le Maire,
Eulalie PINTO



Le secrétaire de séance,
Marie-Christine SARDA

